

**MAIRIE**  
de SAINT FELIX REILHAC  
MORTEMART

**DECLARATION PREALABLE**  
DELIVREE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

Demande déposée le 31/10/2024	
Par :	SAS LA CONTERIE par Monsieur LEMONNIER Michel et Madame VIGIER Isabelle
Demeurant à :	336 Chemin de la Conterie 24260 ST FELIX DE REILLAC ET MORTEMART
Sur un terrain sis à :	Chemin de la Conterie 24260 SAINT FELIX REILHAC MORTEMART
Cadastré :	404 AO 39
Nature des Travaux :	creation chemin privée en domaine privé

N° DP 024 404 24 D0007

**Le Maire de la Commune de SAINT FELIX REILHAC MORTEMART**

Vu la déclaration préalable présentée le 31/10/2024 par la SAS LA CONTERIE représentée par Monsieur LEMONNIER Michel et Madame VIGIER Isabelle,

Vu l'objet de la déclaration :

- pour la creation chemin privée en domaine privé ;
- sur un terrain situé Chemin de la Conterie ;

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,

Vu le Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Homme approuvé en date du 5 mars 2020 ;

Vu la modification simplifiée n°1 du PLU intercommunal approuvée par délibération du conseil communautaire en date du 07/12/2023 ;

Vu l'affichage en Mairie de l'avis de dépôt le 31/10/2024 ;

**ARRETE**

**Article Unique** : La présente déclaration préalable fait l'objet d'une décision de **non opposition**.

Fait à Saint-Félix-de-Reilhac-et-Mortemart

Le 12/11/2024

Le Maire, Jean-François AUTEFORT



**NOTA BENE** : La présente autorisation peut être le fait générateur de taxes d'urbanisme. Si tel était le cas, un avis d'imposition vous sera transmis ultérieurement par les services de l'Etat.

*La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.*